Listen to this article

*Comment Dieu procède avec le monde.*

Si l'Eglise n'est développée ni sous l'ancienne alliance de la loi, ni sous la nouvelle qui aura cours pendant le Millénium, elle doit néanmoins régler sa conduite sur la loi divine: *«La justice de la loi est accomplie en nous qui marchons, non selon la chair, mais selon l'esprit.* — Rom. 8:4.

Les Juifs sous l'alliance de la loi ne purent être justifiés, parce qu'ils furent incapables de l'accomplir à la lettre et parce que Moïse, le médiateur de cette alliance, ne possédait aucun mérite personnel, aucune grâce pour en atténuer la sévérité de la lettre et mettre le peuple au bénéfice de l'esprit de la loi en vue de sa justification.

La nouvelle alliance, comme l'ancienne, exigera l'obéissance à la lettre de la loi de Dieu qui ne sera pas interprétée simplement selon l'esprit. La règle de cette alliance millénaire sera: *«L'homme qui mettra ces choses en pratique vivra par elles »* (Rom. 10: 5). Quel avantage aura donc l'humanité sous la loi de la nouvelle alliance comparativement à celui dont les Juifs jouirent sous la loi de l'ancienne alliance?

Nous répondons: La différence consistera en ce que la nouvelle alliance aura un Médiateur plus excellent ayant plein pouvoir pendant le Royaume millénaire pour instruire, punir, récompenser, assister et élever ceux qui se soumettront à lui afin qu'à la clôture de cette ère bénie tous ceux qui aspirent à la vie éternelle, qui apprécient la justice, soient amenés à cette parfaite condition dont Adam jouissait au mental, au moral et au physique — et qu'il perdit par le péché, lequel fut en dernier lieu racheté par le sacrifice de Christ.

La médiation durera mille ans; à l'échéance le monde sera remis à la juridiction du Père céleste: *«Christ remettra le royaume à celui qui est Dieu et Père »* (1 Cor. 15: 24). Les hommes seront réinstaurés *parfaits,* mentalement, moralement et physiquement, comme le fut Adam, munis, en plus, des expériences gagnées sous le règne du mal et subséquemment

sous celui de la justice. On voit que l'ancienne et la nouvelle alliance se ressemblent et se complètent en plusieurs points spéciaux. La différence essentielle réside en ce fait que sous la nouvelle ère un meilleur Médiateur pourra effacer les péchés du passé et petit à petit remplacer le coeur de pierre par un coeur de chair. De plus il instruira l'humanité pour lui permettre d'arriver à la condition dans laquelle elle pourra observer parfaitement la loi divine selon la lettre et l'esprit.

C'est ce qui fut perdu de vue pendant les siècles ténébreux. Le but réel de l'âge de l'Evangile — la sélection des membres du Moïse, du Médiateur antitypique de la nouvelle alliance de la loi — *du mystère* — fut obscurci. On ne reconnut plus d'âge futur pour la bénédiction d'Israël et du monde. On considéra à tort la nouvelle alliance comme un autre nom donné à l'alliance abrahamique, tandis qu'elle n'en est qu'une addition.

## Le cas de l'Eglise est différent.

L'alliance grâce à laquelle nous devenons «la semence> d'Abraham — l'alliance selon Abraham (ou selon Sara) —ne repose pas sur la loi et n'a pas de médiateur. Elle ne fut faite qu'avec un contractant qui crut à Dieu, qui fut justifié par sa foi, laquelle fut éprouvée par des oeuvres d'obéissance au prorata de sa capacité. A cet homme éprouvé et fidèle, à Abraham, Dieu fit la grande promesse: «*En toi et en ta semence seront bénies toutes les familles de la terre.* » C'est là l'alliance à laquelle pour la confirmer fut ajouté le serment. Cette promesse, ce serment est notre grande consolation, notre ancre d'espérance, parce qu'en devenant les membres de Christ, nous sommes devenus membres de la semence spirituelle d'Abraham, des «ministres> ou serviteurs capables de bénir Juifs et Grecs, tous les peuples de la terre par l'introduction prochaine de la nouvelle alliance. — Hébr. 6:17; 2 Cor. 3:6.

Christ par l'obéissance à la loi devint l'héritier de l'alliance originale, avec la loi y ajoutée. Il nous accepte séparément de la loi et malgré elle, si nous croyons et obéissons autant qu'il nous est possible. En marchant, non selon la chair, mais selon l'esprit, la justice de la loi est accomplie en nous, parce que nous donnons des preuves que si nous en étions tout à fait capables nous observerions parfaitement la loi. Acceptés comme membres du corps de Christ, nous avons contracté une alliance de sacrifice par rapport à notre humanité et à nos droits terrestres, pour être formés à la ressemblance de notre Rédempteur — de plein gré, du coeur et de la volonté et aussi des actes autant que faire se peut.

Dieu nous éprouve et, si nous sommes trouvés fidèles, il nous acceptera pleinement et nous donnera des corps spirituels (de matière d'esprit) semblables à celui de Jésus. Alors, nés de l'esprit, nouvelles créatures en Christ, nous serons effectivement la postérité spirituelle d'Abraham (les membres du corps du Médiateur universel, du grand Prophète, Prêtre, Roi et Juge) qui pendant l'âge du Millénium — sous la nouvelle alliance scellée par le sang de Christ — établirons la justice sur la terre et ramèneront de la voie du péché, de la dégradation et de la mort ceux qui se montreront de bonne volonté pour être restaurés dans l'éternelle vie et l'harmonie avec Dieu.

32 – Octobre 1909

Ce n'est pas grâce à une alliance que l'Eglise est justifiée, c'est par la foi: ainsi qu'il est écrit: «*Abraham crut à Dieu et cela lui fut imputé à justice.*

Mais ce n'est pas à cause de lui seul qu'il est écrit que cela [cette justice] lui fut imputé; c'est encore à cause de nous, à qui cela sera imputé, à nous qui croyons en celui qui a ressuscité des morts Jésus notre Seigneur, *lequel a été livré pour nos offenses et est ressuscité pour notre justification.* » — Rom. 4: 3, 23—25.

St. Paul dans le même ordre d'idées montre qu'Abraham ne fut pas justifié à cause de sa circoncision, mais qu'il fut justifié par la foi et reconnu juste avant d'avoir reçu le sceau de la circoncision. De même il ne fut pas justifié par l'alliance qui fut faite avec lui, mais cette alliance fut faite avec lui à cause de sa foi et de sa justification qui en est la conséquence, Il en est ainsi avec nous tous de la semence d'Abraham. Après avoir été justifiés par la foi, nous avons le privilège de mourir avec Christ, pour être des membres de son corps, la postérité spirituelle d'Abraham, dont la circoncision est celle du coeur. — Gal. 3 : 29; Rom. 4: 10—13; 2 : 29

## Lever du Soleil de Justice.

*Là-bas, à l'horizon étincelant des flots,*

*La mer d'argent frémit sous le ciel qui rougeoie,*

*Un hallali joyeux succède à des sanglots,*

*Aux tristesses des nuits une AURORE de joie.'*

**Léon Combes.**